

LETTRE D'INFORMATION



LE MOT DE LA PRESIDENTE



Cette année s'achève avec un bilan plutôt mitigé. Même si la présence du virus de la Covid 19 nous a moins impactés qu'en 2020, nous avons eu à subir certains de ses effets et avons dû apprendre à vivre avec et à s'en préserver.

Je remercie l'ensemble des professionnels qui a su à nouveau faire face à de nouvelles mesures et ce avec des remplacements et des recrutements toujours aussi difficiles. Leur professionnalisme et leur adaptabilité ont encore été la règle.

Les combats sont souvent longs et ce sont la persévérance et parfois le manque qui permettent la prise de conscience. Les métiers du domicile sont mal connus ; cette crise les aura au moins mis en lumière. Notons ainsi le début d'une reconnaissance et d'une revalorisation, par l'avenant 43 et les primes « Ségur-Laforcade ». Le Conseil Départemental et l'ARS, lors de nos diverses rencontres, en compagnie de nos partenaires comme l'ADMR, ont été à notre écoute et nous ont assuré leur soutien, entre autre financier.

Remercions également les usagers qui nous ont montré leur fidélité et leur confiance, qui ont su entendre nos difficultés et ont su s'adapter, notamment pour des problématiques de recrutement. En effet, ils n'ont pas toujours de remplaçant lorsque les professionnels sont en arrêt maladie ou en congés, nous les remercions pour leur compréhension.

L'année 2022 devrait être celle de la consolidation et du développement de nouveaux projets afin de répondre encore mieux aux besoins de nos aînés et pouvoir plus aisément travailler ensemble. A la Roche sur Yon et à Saint Gilles, nous prévoyons de nouvelles constructions, et en ce début d'année nouvelle, le site de Luçon va se rapprocher de celui de Fontenay le Comte. Sur la Roche sur Yon également, avec l'ensemble de nos partenaires locaux et particulièrement le CCAS, nous allons développer l' « EHPAD à domicile » appelé « DIVADOM ».

En attendant de vous retrouver avec plus de convivialité que ces dernières années, et au nom des administrateurs, des membres des Comités Territoriaux et des Directrices, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous offre mes meilleurs vœux pour 2022.

En 2022, tout ira mieux !!! Faisons de ces quelques mots un principe de vie.

Cathie Pierre Eugène

RETOUR SUR L'ANNEE 2021

Pour commencer, retour en image sur la formation « Prévention hygiène des mains » qui a eu lieu dans le cadre de la semaine bleue, à destination des professionnels de l'ADAMAD. Cette formation a été dispensée par Nelly ROY, infirmière hygiéniste à l'HAD Vendée (Hospitalisation A Domicile) et les référentes qualité de l'ADAMAD sur chaque site.

Cette formation intégrait une mise en pratique du lavage de mains grâce à des « boîtes à coucou » qui, à l'aide d'une solution hydroalcoolique fluorescente, révèle les parties des mains qui n'ont pas été désinfectées par la solution. Un grand merci à Nelly ROY et aux référentes qualité pour ces temps de formation.



Se désinfecter les mains, c'est diminuer le risque de contamination. Alors adoptez les bons gestes !



2021 c'est aussi la mise en place d'un soutien et d'une aide pour les salariés avec l'intervention d'une psychologue dans le cadre de l'analyse de pratique. Cette aide, déjà mise en place dans certains services, a été étendue sur l'ensemble des sites de l'ADAMAD. Ce temps permet aux professionnels de pouvoir échanger avec une personne qualifiée extérieure à l'association, dans un climat de confidentialité.



Les difficultés de recrutement dans les différents services ont perduré cette année. Bénévoles et salariés ont participé à plusieurs manifestations afin de faire connaître les propositions d'emploi existantes à l'ADAMAD : la semaine de l'emploi avec Pôle Emploi, le bus de l'emploi sur l'agglomération yonnaise, des forums à Aizenay, Fontenay le Comte. Des campagnes de recrutement ont également eu lieu, dont plusieurs ont été relayées par la presse.

Après une année 2020 marquée par une diminution importante des formations en raison de la situation sanitaire, 2021 a permis à **332** salariés de se former pour **4603** heures de formation.

HOMMAGE

Malheureusement, au cours de l'année 2021, trois professionnelles de l'ADAMAD nous ont quittés prématurément. A travers cette lettre d'information, nous souhaitons rendre hommage à Emmanuelle BUISINE, aide soignante de nuit à l'hébergement temporaire du Centre Vendée Soins, Annick CHAILLOU, agent à l'hébergement temporaire du Centre Vendée Soins et Karine GONCALVES MERLO, aide à domicile sur le Sud Vendée.

RESULTAT DES EVALUATIONS INTERNES 2021

Cette année, l'ADAMAD a mené à bien ces évaluations internes. Ces dernières sont obligatoires. Elles conditionnent les autorisations de nos activités ainsi que la prochaine évaluation externe, avec la venue d'un organisme extérieur.

Pour ce faire, des groupes de travail par activité ont été constitués et se sont réunis de 1 à 3 fois pour échanger sur les pratiques mises en place dans nos services. Un comité de pilotage a été constitué avec une représentation de chaque site et de chaque activité, afin de suivre ces groupes et d'évaluer la partie gouvernance et fonctions supports de l'association.

Un plan d'actions a résulté de ces rencontres et est mis en place depuis octobre 2021. Les résultats et le plan d'action ont été validés par le CSE, et le Conseil d'Administration et transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et au Conseil Départemental de Vendée.

Vous trouverez ci-après quelques grands axes d'amélioration :

- ✓ Mettre en place une politique de développement durable
- ✓ Revoir la dynamique de projet personnalisé
- ✓ Harmoniser les pratiques en Ressources Humaines (accueil du nouveau salarié, recrutement, etc.)
- ✓ Lancer une réflexion sur la création d'un groupe d'expression des usagers.
- ✓ Développer la gestion des risques liés aux personnes accompagnées (chutes, contention physique, médicaments, etc.)

LA RECONNAISSANCE DES AIDES A DOMICILE

A l'ADAMAD, 180 personnes interviennent comme aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien de l'intervention sociale et familiale, chez des personnes âgées ou en situation de handicap, auprès de familles ou d'enfants. Ces métiers ont été particulièrement mis en lumière durant les périodes de confinement, ce qui a favorisé la prise de conscience de leurs faibles rémunérations.

En effet, les salariés ne sont pas suffisamment reconnus et rémunérés à la hauteur de leurs qualifications et de leurs compétences, mais aussi de leur dévouement. Surtout en ces périodes de crise sanitaire et de difficultés de recrutement. Merci à tous les salariés qui acceptent régulièrement des remplacements de dernière minute et sans lesquels l'ADAMAD ne pourrait rendre le service que les usagers sont en droit d'attendre.

Depuis des années, nos associations et nos fédérations nationales interpellent les pouvoirs publics pour une vraie reconnaissance salariale et sociale de ces professions. Nous avons beaucoup espéré d'une loi Grand Age et Autonomie, promise depuis des années et malheureusement sans cesse reportée. Pour autant, à l'été 2021, le gouvernement a décidé de revaloriser les salaires des aides à domicile au travers de l'avenant 43. L'augmentation moyenne tourne autour de 15 %, mais elle reste très variable suivant les critères d'ancienneté, de qualification et de complexité des tâches.

En tant qu'employeur, nous sommes soumis à la convention collective qui régit ce secteur et qui intègre l'application de l'avenant 43. L'ADAMAD est également soumis aux autorisations du Conseil Départemental pour toutes les prestations autonomie, compensation du handicap, aide à l'enfance, ainsi qu'aux montants accordés par la CARSAT, les caisses de retraite et les mutuelles pour des interventions en lien avec la maladie.



Les représentants de l'ADAMAD lors de la conférence de presse du Département sur le financement du maintien à domicile

Pour financer cet avenant 43, l'Etat s'est engagé sur une prise en charge partielle pour les seules heures prestées par les Conseils Départementaux, à savoir les plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée autonomie (ADPA), prestation de compensation du handicap (PCDH) et de l'aide sociale. D'ores et déjà, nous savons que la somme prévue dans le budget 2022 de la sécurité sociale sera insuffisante, d'autant plus que l'augmentation des rémunérations va mécaniquement entraîner un gonflement de la masse salariale pouvant aller jusqu'à 21 %. De son côté, le Conseil Départemental de Vendée a consenti un gros effort en décidant en décembre 2021 de financer le reste à charge, toujours pour les heures prestées par ses services.

Au vu du décret d'application du 6 septembre 2021, nous avons été dans l'obligation de revaloriser les salaires dès le 1er octobre, alors même que nous n'avions pas les ressources afférentes. C'est pourquoi nous avons dû augmenter les tarifs de façon conséquente à partir du 1er novembre 2021, tout en sachant que cela demande un effort important pour les personnes n'ayant pas d'intervention financée par le Conseil Départemental.

Nous en profitons pour remercier chaque personne accompagnée de leur fidélité à l'ADAMAD malgré ce contexte.

DES METIERS OUBLIES DU SEGUR

A l'ADAMAD, 230 personnes interviennent comme agent, aide-soignant, aide médico-psychologique, infirmier, ergothérapeute, psychologue, à domicile, en hébergement temporaire et à l'accueil de jour.

Ces métiers ont été également mis sur le devant de la scène durant la crise sanitaire. Le gouvernement les a reconnus à travers le SEGUR avec des augmentations de salaire à l'hôpital et dans les EHPAD.

Or, nos professionnels ont été les « Oubliés du SEGUR » durant cette période et n'ont pas été concernés par ces augmentations. Aujourd'hui, les négociations entre le Ministère et nos fédérations nationales, la FEHAP et ADEDOM, ont permis une reconnaissance d'une partie des professionnels à partir du 1er novembre 2021 mais pas pour l'ensemble, seuls les SSIAD, Services de Soins Infirmiers à Domicile sont concernés.

Le Conseil d'Administration de l'ADAMAD a décidé d'octroyer cette augmentation dès le 1er octobre 2021 pour remercier l'ensemble des soignants pour leur fidélité et leur engagement, y compris ceux des hébergements temporaires et des accueils de jour.

D'autres négociations sont en cours pour intégrer des professionnels encore oubliés dans ces augmentations : les agents, les psychologues et les personnels administratifs. L'ADAMAD a interpellé le directeur de l'ARS Pays de Loire pour obtenir le statut du Ségur pour l'ensemble des professionnels.

Cette reconnaissance est indispensable pour que nous puissions continuer à aider chaque personne accompagnée avec bienveillance, en recrutant suffisamment de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins de toutes les personnes dépendantes.

C'est notre défi de demain !!

PAROLE AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

En tant qu'instance représentative du personnel, le CSE a pour mission de défendre les intérêts des salariés, la gestion des œuvres sociales, la rencontre avec la direction lors de réunions concernant des problématiques de terrain : carence de personnel et interventions déprogrammées, des problématiques avec nos financeurs : Conseil Départemental pour l'Avenant 43 et l'ARS pour la mission Laforcade (Ségur). Mais aussi, la négociation d'accords tels que les congés payés, le contexte sanitaire, le bien-être et la sécurité au travail, l'égalité Hommes-Femmes...

Tout ce travail, se fait en parallèle des différentes fonctions exercées par les élus (infirmier (es), aide-soignant (es), aides à domicile et agents) présentes sur tous les sites composés par l'Adamad.

Le CSE a une part active dans le déroulement au quotidien de l'Adamad.

Le CSE vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Les Elues du CSE



www.adamad.fr



ADAMAD

